

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA
LE 18 AOÛT 2021**

Ouverture de l'assemblée du Conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska tenue le 18^e jour du mois d'août 2021 à 19 h 30 au Centre des arts populaires de Nicolet, 725, boulevard Louis-Fréchette à Nicolet.

Sont présents :

M. Gilles BÉDARD	Maire de Sainte-Eulalie
M. Michaël BERGERON	Maire de Paroisse de Saint-Célestin
M. Stéphane BIRON	Représentant de Ville de Nicolet
M. Réal DESCHÊNES	Maire de Saint-Wenceslas
M. Guy DUPUIS	Maire de Sainte-Perpétue
M ^{me} Denise GENDRON	Mairesse de Sainte-Monique
M. Marc-André GOSSSELIN	Maire d'Aston-Jonction
M. Sylvain LAPLANTE	Maire de La Visitation-de-Yamaska
M. Sylvain LAROCHE	Maire suppléant de Grand-Saint-Esprit
M. Claude LEFEBVRE	Maire de Baie-du-Febvre et préfet suppléant
M. Mario LEFEBVRE	Maire de Saint-Elphège
M. Mathieu LEMIRE	Maire de Saint-Zéphirin-de-Courval
M. Laurent MARCOTTE	Maire de Saint-Léonard-d'Aston
M ^{me} Ginette NADEAU	Mairesse par intérim de Pierreville
M. Raymond NOËL	Maire du Village de Saint-Célestin
M. Pascal THÉROUX	Maire de Saint-François-du-Lac

Formant quorum sous la présidence de M^{me} Geneviève DUBOIS, préfète et mairesse de Ville de Nicolet.

M. Michel Côté, directeur général et secrétaire-trésorier est présent et agit à titre de secrétaire de la session.

M^{me} Caroline Vachon, directrice générale adjointe, et M. Martin Croteau, directeur des services techniques, M^{me} Geneviève Mailhot, directrice des finances, et M^{me} Andrée Lavoie, adjointe à la direction, sont également présents.

ORDRE DU JOUR

1. AFFAIRES CORPORATIVES

- 1.1 Ouverture de la session
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption des délibérations du Conseil des maires du 16 juin 2021
- 1.4 Adoption des délibérations du Comité administratif du 7 juillet 2021
- 1.5 Adoption des délibérations du Comité administratif du 2 août 2021
- 1.6 Documents reproduits

2. RAPPORT FINANCIER 2020

- 2.1 Présentation et adoption du rapport financier 2020

3. PROJET DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT STRUCTURANT DU TERRITOIRE – FDST

4. AFFAIRES COURANTES

- 4.1 Proposition de plan des séances de travail du Conseil des maires (août à décembre 2021)
- 4.2 Autorisation de signature de l'entente de contribution de la MRC de Nicolet-Yamaska à Télé-Coeur
- 4.3 Adhésion au Regroupement des Tables de concertation bioalimentaire du Québec (RTCBQ) en vue de devenir membre partenaire ou observateur
- 4.4 Adoption de la proposition de révision de la Politique d'investissement du Fonds d'investissement agroalimentaire Nicolet-Yamaska (FIANY) – Année 2021

- 4.5 Nomination d'un membre additionnel au Comité d'investissement par le comité de suivi du PDZA désigné comme représentant du Syndicat local de l'UPA de Nicolet
- 4.6 Adoption du budget 2021 du transport collectif dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTC)
- 4.7 Protocole d'entente pour l'application de réglementation d'urbanisme et celle relative à l'environnement

5. POINTS DE DISCUSSION ET D'INFORMATION

- 5.1 Revue de presse
- 5.2 Rapports des présidents de comités
 - 5.2.1 Comités internes
 - 5.2.1.1 Comité d'investissement (15 juillet et 10 août 2021)
 - 5.2.1.2 Comité sécurité publique (22 juin 2021)
 - 5.2.1.3 Comité d'aménagement durable et environnement (8 juillet 2021)
 - 5.2.1.4 Comité de suivi PDZA (8 août 2021)
 - 5.2.2 Comités externes
- 5.3 Service d'inspection pour les nuisances
- 5.4 Mandat pour le contrôle biologique des mouches noires dans la MRC de Nicolet-Yamaska

6. AFFAIRES FINANCIÈRES

7. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum de 30 minutes)

8. DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT-FORÊT, COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES

- 8.1 Aménagement-forêt
 - 8.1.1 Avis de conformité au règlement 222-2021 – Municipalité de Pierreville
 - ~~8.1.2 Avis de motion – Modification SADR | Modification affectation commerciale, à revoir certaines dispositions sur les distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en zone agricole ainsi que des dispositions diverses – Règlement 2021-04~~
 - ~~8.1.3 Dépôt du projet de règlement 2021-04 modifiant le règlement 2010-07 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Nicolet-Yamaska afin de modifier l'affectation commerciale, à revoir certaines dispositions sur les distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en zone agricole ainsi que des dispositions diverses (19^e modification)~~
- 8.2 Cours d'eau et carrières-sablières

9. DEMANDES D'APPUI

- 9.1 Adoption de normes relatives à l'occupation et l'entretien des bâtiments

10. AFFAIRES NOUVELLES

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 **OUVERTURE DE LA SESSION**

La préfète, M^{me} Geneviève Dubois, préside l'assemblée et la déclare ouverte.

2021-08-224 **1.2**
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT le retrait des points suivants :

- 8.2 Avis de motion – Modification SADR | Modification affectation commerciale, à revoir certaines dispositions sur les distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en zone agricole ainsi que des dispositions diverses – Règlement 2021-04
- 8.3 Dépôt du projet de règlement 2021-04 modifiant le règlement 2010-07 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Nicolet-Yamaska afin de modifier l'affectation commerciale, à revoir certaines dispositions sur les distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en zone agricole ainsi que des dispositions diverses (19^e modification)

Il est proposé par M. Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac et appuyé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter cet ordre du jour tel que présenté, en le laissant ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-08-225 **1.3**
ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DES MAIRES DU 16 JUIN 2021

Le procès-verbal de la séance du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 16 juin 2021 a été transmis aux membres du Conseil.

CONSIDÉRANT que le procès-verbal respecte l'esprit des délibérations du 16 juin 2021 ;

Il est proposé par M. Michaël Bergeron, maire de Paroisse de Saint-Célestin et appuyé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter les minutes de ces délibérations, en dispensant le secrétaire d'en faire la lecture et en ratifiant les décisions et gestes qui y ont été posés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.4
ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 7 JUILLET 2021

Le procès-verbal de la séance du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 7 juillet 2021 est déposé et signé, tel qu'adopté, sur la proposition de M. Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège, ce 18 août 2021.

1.5
ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 2 AOÛT 2021

Le procès-verbal de la séance du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 2 août 2021 est déposé et signé, tel qu'adopté, sur la proposition de M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin, ce 18 août 2021.

1.6 DOCUMENTS REPRODUITS

<u>Date</u>	<u>Provenance</u>	<u>Sujet</u>
2021-07-12	MTQ	Aide financière - SOFIL Acquisition et installation de trois abribus et de supports à vélo 33 659 \$
2021-07-15	MMQ	Ristourne 2020 420 \$
2021-08-03	FQM	Accusé réception Résolution 2021-06-192 - Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique
2021-08-06	FQM	Accusé réception Résolution 2021-06-181 - Rehaussement de la limite supérieure au plafond prévu par la loi pour l'aide financière

2.0 RAPPORT FINANCIER 2020

2021-08-226 2.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2020

Le rapport financier 2020 est présenté par M^{me} Audrey Morin, comptable de la firme Raymond Chabot qui avait le mandat de réaliser ce rapport. M^{me} Morin répond aux questions du directeur général et des élu(e)s.

CONSIDÉRANT la présentation et le dépôt des états financiers de l'année 2020 préparés par la firme Raymond Chabot ;

Il est proposé par M. Sylvain Laroche, maire suppléant de Grand-Saint-Esprit et appuyé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par ce Conseil d'accepter les états financiers au 31 décembre 2020 de la MRC de Nicolet-Yamaska, tels que déposés et réalisés par la firme Raymond Chabot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.0 PROJET DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT STRUCTURANT DU TERRITOIRE – FDST

Sans objet.

4.0 AFFAIRES COURANTES

4.1 PROPOSITION DE PLAN DES SÉANCES DE TRAVAIL DU CONSEIL DES MAIRES (AOÛT À JUIN 2021)

Le directeur général dépose une proposition de plan des séances de travail du Conseil des maires pour les mois d'août à décembre 2021.

2021-08-227 4.2 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE CONTRIBUTION DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA À TÉLÉ-COEUR

CONSIDÉRANT que Télé-Coeur s'engage à produire et diffuser des émissions locales de télévision communautaire sur la MRC de Nicolet-Yamaska, ses municipalités, leurs initiatives et les projets qu'ils soutiennent et les activités qui s'y déroulent.

CONSIDÉRANT que Télé-Coeur s'engage à produire minimalement 40 contenus télévisuels annuellement ainsi que minimalement un contenu télévisuel pour chacune des municipalités composant la MRC de Nicolet-Yamaska en trois (3) ans ;

CONSIDÉRANT que la MRC Nicolet-Yamaska s'engage à verser à Télé-Coeur, pendant la durée de l'entente, une contribution financière de 50 000 \$;

CONSIDÉRANT le premier versement de la contribution financière sera effectué dans les 10 jours ouvrables suivant la signature de l'entente et sera d'un montant de 40 000 \$. Le deuxième et dernier versement de 10 000 \$ se fera trois (3) ans après la signature de l'entente ;

CONSIDÉRANT qu'à tout moment au cours de la durée de l'entente, la MRC de Nicolet-Yamaska pourra effectuer une contribution financière additionnelle à Télé-Coeur, en lui versant un montant supplémentaire ponctuel. Télé-Coeur devra utiliser cette contribution additionnelle pour la création de « programmation locale de télévision communautaire » sur la MRC de Nicolet-Yamaska ;

Il est proposé par M. Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et appuyé par M. Marc-André Gosselin, maire d'Aston-Jonction et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser le directeur général à signer l'entente de contribution de la MRC de Nicolet-Yamaska à Télé-Cœur.

Il est également résolu de puiser les sommes au poste budgétaire « Administration - Mise à niveau informatique ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3

2021-08-228

ADHÉSION AU REGROUPEMENT DES TABLES DE CONCERTATION BIOALIMENTAIRE DU QUÉBEC (RTCBQ) EN VUE DE DEVENIR MEMBRE PARTENAIRE OU OBSERVATEUR

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska souhaite effectuer une demande au Regroupement des Tables de concertation bioalimentaire du Québec en vue de devenir membre partenaire ou observateur de celle-ci ;

Il est proposé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et appuyé par M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et unanimement résolu par ce Conseil de désigner M. Michel Côté, directeur général à la MRC de Nicolet-Yamaska, pour agir à titre de représentant et de fondé de pouvoir de celle-ci lors de toute assemblée des membres du Regroupement des Tables de concertation bioalimentaire du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4

2021-08-229

ADOPTION DE LA POLITIQUE DU FONDS D'INVESTISSEMENT AGROALIMENTAIRE NICOLET-YAMASKA (FIANY) – ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT que les changements administratifs apportés au FIANY représentent l'occasion de mettre à jour la politique d'investissement ;

CONSIDÉRANT que les modifications apportées visent principalement à bonifier l'offre et à clarifier certains éléments ;

CONSIDÉRANT que la nature même du FIANY demeure inchangée, c'est-à-dire d'encourager l'établissement, la diversification et l'expansion des entreprises agroalimentaires de petite taille ;

CONSIDÉRANT que le FIANY répond toujours à un besoin du milieu et représente une façon d'encourager le développement et le dynamisme de nos milieux ruraux ;

Il est proposé par M. Sylvain Laplante, maire de La Visitation-de-Yamaska et appuyé par M. Sylvain Laroche, maire suppléant de Grand-Saint-Esprit et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter cette proposition de révision de la politique d'investissement du Fonds d'investissement agroalimentaire Nicolet-Yamaska pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-08-230

4.5

NOMINATION D'UN MEMBRE ADDITIONNEL AU COMITÉ D'INVESTISSEMENT PAR LE COMITÉ DE SUIVI DU PDZA DÉSIGNÉ COMME REPRÉSENTANT DU SYNDICAT LOCAL DE L'UPA DE NICOLET

CONSIDÉRANT le transfert de la gestion du Fonds d'investissement agricole de la MRC de Nicolet-Yamaska (FIANY) au comité d'investissement de la MRC ;

CONSIDÉRANT que ce transfert est assorti de la condition de nommer un représentant de l'UPA au sein du comité d'investissement de la MRC pour les dossiers soumis au FIANY ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska peut déterminer le nombre de membres au Comité d'investissement ;

Il est proposé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et unanimement résolu par ce Conseil de proposer à l'Union de producteurs agricoles Centre-du-Québec (UPA) un siège au sein du Comité d'investissement comme représentant du syndicat local de l'UPA de Nicolet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-08-231

4.6

ADOPTION DU BUDGET 2021 DU TRANSPORT COLLECTIF DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AU TRANSPORT COLLECTIF DES PERSONNES (PAUTC)

CONSIDÉRANT que les sociétés de transport ont observé une baisse de l'achalandage atteignant plus de 95 % dans certains cas en raison de l'état d'urgence sanitaire liée à la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT que ces répercussions se traduisent par des pertes de revenus significatives pour ces organismes, en plus des dépenses additionnelles engendrées par les mesures sanitaires mises en place et que cette crise, sans précédent, rend précaire la situation financière des organismes de transport collectif du Québec ;

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTC) ne compensera pas les pertes de subventions en transport collectif encourues par la baisse du nombre de transports, et ce, malgré que le Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes prévoyait cette compensation ;

CONSIDÉRANT que plusieurs discussions sont en cours avec le ministère des Transports (MTQ) pour trouver une issue à cette problématique, car toute l'aide dans le PAUTC a été distribuée ;

Il est proposé par M. Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et appuyé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter le budget déposé par Transport collectif de Bécancour-Nicolet-Yamaska pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.7

PROTOCOLE D'ENTENTE POUR L'APPLICATION DE RÉGLEMENTATION D'URBANISME ET CELLE RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT

Le directeur général informe les membres du Conseil que des ajustements seront apportés au cours des prochains mois aux protocoles d'entente pour l'application de la réglementation en matière d'urbanisme et d'environnement pour y inclure de nouveaux services et modifier certaines dispositions.

5.0

POINTS DE DISCUSSION ET D'INFORMATION

5.1

REVUE DE PRESSE

Le directeur général présente la revue de presse de la MRC de Nicolet-Yamaska des mois de juin et juillet 2021.

5.2

RAPPORTS DES PRÉSIDENTS DE COMITÉS

5.2.1

COMITÉS INTERNES

5.2.1.1

COMITÉ D'INVESTISSEMENT

M. Raymond Noël, président du Comité d'investissement, fait un bref résumé des rencontres du 15 juillet et 10 août 2021.

5.2.1.2

COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Raymond Noël, président du Comité sécurité publique, fait un bref résumé de la rencontre du 22 juin 2021 et dépose le « Rapport annuel d'activités du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 du Comité de sécurité publique du poste de la MRC de Nicolet-Yamaska ».

5.2.1.3

COMITÉ D'AMÉNAGEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

M^{me} Denise Gendron, présidente du Comité d'aménagement durable et environnement, fait un bref résumé de la rencontre du 8 juillet 2021.

5.2.1.4

COMITÉ DE SUIVI DU PDZA

M. Mathieu Lemire, président du Comité de suivi PDZA, fait un bref résumé de la rencontre du 8 août 2021.

5.2.2

COMITÉS EXTERNES

Sans objet.

5.3

SERVICE D'INSPECTION POUR LES NUISANCES

Point de discussion et validation de l'intérêt (point à l'ordre du jour de la rencontre des directions générales des municipalités prévue en septembre).

5.4

MANDAT POUR LE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES MOUCHES NOIRES

Le directeur général souligne aux municipalités concernées que le mandat accordé pour le contrôle biologique des mouches noires vient à échéance en novembre 2021.

En raison des possibles changements à la suite des élections municipales, le directeur général propose la démarche suivante :

Septembre ou octobre 2021

- Transmission à la MRC d'une résolution d'intention (intérêt ou non)

Novembre 2021	• Prévion budgétaire de ce traitement avec une estimation des coûts pour chacune des municipalités (si intérêt)
Décembre 2021	• Transmission à la MRC d'une résolution de confirmation de la participation (ou non) de la municipalité • Lancement de l'appel d'offres par la MRC
Janvier 2021	• Ouverture des soumissions et information des coûts réels par municipalité intéressée • Transmission à la MRC d'une résolution d'acceptation ou de refus

6.0

AFFAIRES FINANCIÈRES

Sans objet.

7.0

PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum de 30 minutes).

Les personnes présentes dans la salle du conseil peuvent poser des questions aux membres du Conseil, en s'identifiant au préalable, en s'adressant au président de l'assemblée et déclarer à qui la question s'adresse.

8.0

DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT-FORÊT, COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES

8.1

AMÉNAGEMENT-FORÊT

8.1.1

2021-08-233 AVIS DE CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT 222-2021 – MUNICIPALITÉ DE PIERREVILLE

Explications :

Ce règlement modifie le règlement de zonage afin d'interdire les maisons mobiles, sauf en zone agricole.

CONSIDÉRANT le projet de règlement 222-2021 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifie le règlement de zonage (# 160-2017) ;

CONSIDÉRANT que l'analyse technique du document déposé établit que celui-ci est conforme aux dispositions de son document complémentaire ;

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre à la municipalité de Pierreville un certificat de conformité pour le règlement 222-2021 ;

Il est proposé par M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et appuyé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et unanimement résolu par ce Conseil de déclarer conforme au schéma d'aménagement le règlement 222-2021 de la municipalité de Pierreville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.1.2

AVIS DE MOTION – MODIFICATION SADR | MODIFICATION AFFECTATION COMMERCIALE, À REVOIR CERTAINES DISPOSITIONS SUR LES DISTANCES SÉPARATRICES RELATIVES À LA GESTION DES ODEURS EN ZONE AGRICOLE AINSI QUE DES DISPOSITIONS DIVERSES – RÈGLEMENT 2021-04

Point retiré de l'ordre du jour.

8.1.3

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2010-07 CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR) DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA AFIN DE MODIFIER L'AFFECTATION COMMERCIALE, À REVOIR CERTAINES DISPOSITIONS SUR LES DISTANCES SÉPARATRICES RELATIVES À LA GESTION DES ODEURS EN ZONE AGRICOLE AINSI QUE DES DISPOSITIONS DIVERSES (19^e modification)

Point retiré de l'ordre du jour.

8.2

COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES

Sans objet.

9.0

DEMANDES D'APPUI

9.1

2021-08-234

ADOPTION DE NORMES RELATIVES À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

- CONSIDÉRANT** que la loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives a été sanctionnée le 1^{er} avril dernier ;
- CONSIDÉRANT** que les modifications portent essentiellement sur le patrimoine immobilier ;
- CONSIDÉRANT** que ces modifications ont pour principaux objectifs :
- d'améliorer le service aux citoyens et aux propriétaires de biens patrimoniaux ;
 - d'accroître la transparence et l'équité dans les décisions et la prévisibilité de celles-ci pour les citoyens ;
 - de rendre l'action du ministère de la Culture et des Communications (MCC) plus efficace pour l'attribution de statuts et la gestion des autorisations de travaux ;
 - de doter les MRC de certains pouvoirs ;
 - d'introduire certaines obligations pour les municipalités en matière de patrimoine culturel ;
 - d'accroître l'acceptabilité sociale des projets et la participation des parties prenantes ;
- CONSIDÉRANT** que le gouvernement donne des pouvoirs supplémentaires aux municipalités et aux MRC afin qu'elles jouent un rôle important dans la protection et la mise en valeur du patrimoine ;
- CONSIDÉRANT** que l'un de ses pouvoirs concerne l'adoption de normes réglementaires visant à empêcher le dépérissement des bâtiments, à les protéger contre les intempéries et à préserver l'intégrité de leur structure ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska adhère à ces changements et ne remet pas à cause leurs bien-fondés ;

Il est proposé par M. Claude Lefebvre, préfet suppléant et maire de Baie-du-Febvre et appuyé par Mme Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique et unanimement résolu que le Conseil demande :

- au gouvernement provincial de rendre disponible une aide financière pour les propriétaires de ces bâtiments afin qu'ils puissent être en mesure de réaliser les travaux qui seront exigés par les municipalités, en vertu de la nouvelle réglementation ;
- que copie de cette résolution soit envoyée au député de Nicolet-Bécancour, M. Donald Martel ainsi qu'au bureau de M^{me} Nathalie Roy, ministre de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.0

AFFAIRES NOUVELLES

11.0

2021-08-235

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et appuyé par M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et unanimement résolu par ce Conseil qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever cette séance à vingt heures quarante (20 h 40).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**PRÉFÈTE
GENEVIÈVE DUBOIS**

Signatures



**SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
MICHEL CÔTÉ**